

transports absorberont moins de temps. Si même durant les dernières années de ton bétail, les autres champs ne pouvaient plus rien rapporter, tu seras suffisamment indemnisé de ce mécompte, et tu auras alors le droit de te plaindre de la stérilité du fonds et de demander des rebais sur le prix du fermage."

N'allons pas plus loin dans ce code de destruction.

Ainsi les fermes à courts baux reçoivent d'abord une légère amélioration, puis on les épuise autant que possible avant la fin du bail; si bien que les terres placées dans ces conditions vont toujours en s'appauvrissant.

Citons encore à cette occasion quelques mots de Thaër :

"Celui qui ne s'améliore pas se dégrade sans aucun doute; c'est donc un cas très rare que celui où un fermier quittant une ferme ne rend pas le domaine en plus mauvais état qu'il ne l'avait reçu."

Ne pourrait-on trouver des moyens simples et d'une facile exécution pour remédier à ces causes de ruine pour le sol?

Tout en conservant au propriétaire tous ses droits, ne pourrait-on donner au fermier plus de sécurité pour l'avenir et l'espoir d'un bénéfice à la fin du bail, s'il a été fait des améliorations?

Il est difficile de toucher au doigt des améliorations préparées de longue main par la sage administration d'un domaine. Si cela était facile, nous demanderions que la plus-value obtenue par l'intelligence et le travail profitât par parties égales au propriétaire et au fermier.

Cela s'est fait et pourrait encore se faire au grand avantage de tout le monde; mais de telles conditions sont trop loin de nos habitudes et n'en demandons pas autant.

Il faut bien commencer par quelque chose pour arriver graduellement aux améliorations.

Nous ne demanderons pas au propriétaire qu'il loue sa ferme pour quinze, vingt ou trente ans à un fermier qu'il ne connaît pas; mais après un premier bail de trois ou six années, il serait tout naturel de donner au fermier qui aurait fait ses preuves, la sécurité que réclame l'agriculture pour être bien faite, et cela sans que le propriétaire perdît l'avantage d'une augmentation du prix de fermage.

On ferait par exemple, un bail très long avec une augmentation prévue à chaque période de dix ou quinze années, de sorte que le fermier aurait tout intérêt à améliorer ses terres, les chemins et tout l'ensemble de l'exploitation, quand il saurait qu'au bout de dix ou quinze années, il pourrait continuer ses améliorations et jouir de son travail en payant une augmentation de fermage prévue d'avance. Ce fermier se considérant comme chez lui, aurait les mêmes intérêts que le propriétaire qui aussi, de son côté, profiterait des améliorations faites.

Sans cette sécurité pour le fermier, sans cet intérêt, l'agriculture ne peut s'améliorer, et nous osons dire que les progrès resteraient très lents; ils seraient à peu près impossibles.

Mais revenons à l'idée qui fait le sujet et le début de cette causerie.

Dans l'intérêt du propriétaire et du fermier, il faudrait constater au commencement d'un bail, la quantité de fumier, celle de foin et de paille existant.

A la fin du bail, le fermier entrant prendrait-charge de ce que lui livrerait son prédécesseur, et, à sa sortie, le nouveau fermier tiendrait compte; à un prix déterminé, de la différence.

De là envie de bien faire, de progresser et d'avoir de beaux produits à la fin du bail.

Au lieu donc de dire: "J'appauvrirai le sol autant que possible, j'en tirerai la quintessence;" le fermier dirait: "J'engraisserai le plus que je le pourrai, afin d'obtenir une juste rémunération de mon travail." Ce fermier ne se trouverait point ainsi entre son devoir et la nécessité.

#### Excursion annuelle de la "Presse associée" de la province de Québec.

Un petit nombre de nos confrères ayant décidé de profiter des conditions avantageuses qui nous avaient été offertes par la "Société Bossières, frères," pour faire à bord du steamer *Château-Léoville*, le voyage de France, il était à craindre que notre excursion annuelle, ainsi divisée, ne réussît ni d'un côté, ni de l'autre.

Nous ne pouvons préjuger les impressions de ceux qui sont en ce moment à Paris, mais nous leur souhaitons d'être aussi heureux dans leur voyage outre-mer que nous l'avons été dans notre courte excursion à Portland, Boston, St Jean du Nouveau-Brunswick et Fredericton.

Sans doute nos confrères trouveront en France le plus aimable accueil, et nous souhaitons que leur voyage vienne resserrer les liens moraux qui nous rattachent si étroitement déjà à notre ancienne et toujours affectionnée mère-patrie. Ils y verront Paris, reine du monde, la ville sans pareille; ils y admireront les merveilles et en rapporteront de bien agréables souvenirs.

Pour nous, voyageurs plus modestes, qui avons dû borner notre absence à une semaine rapidement écoulée, la moisson a été moins féconde, mais elle s'est opérée dans des conditions exceptionnellement agréables, grâce: d'une part, à l'habile organisation de notre secrétaire M. le Dr N. E. Dionne, du *Courrier du Canada*, pour lequel cette besogne, hérissée de difficultés, n'a plus de secrets; et d'autre part à l'amabilité et à la gracieuseté des messieurs:

Wm Edgar, agent-général des passagers du chemin de fer Grand Tronc;

F. E. Boothly, agent-général des passagers du chemin de fer Maine Central;

A. J. Heath, agent-général des passagers du chemin de fer du Nouveau-Brunswick;

Humphrey & frères, propriétaires des bateaux à vapeur de St Jean Nouveau-Brunswick à Fredericton;

E. A. Edwards, propriétaire du Queen's Hotel, à Fredericton;

Chs H. Lugin, secrétaire du Bureau d'agriculture de la province du Nouveau-Brunswick;

J. J. Macdonald & Boswell, entrepreneurs du chemin de fer Témiscouata, qui méritent une mention toute spéciale pour la cordiale et somptueuse façon dont ils ont fait les honneurs de leur nouvelle ligne que nous avons pour ainsi dire officieusement inaugurée;

Et A. R. Macdonald, surintendant du chemin de fer Intercolonial, Lévis à Ste Flavie, que nous avons eu le regret de ne pas rencontrer à la Rivière-du-Loup.

Que tous ces messieurs veuillent bien ici trouver autre chose qu'un banal compte-rendu et accepter nos sincères